



Commune des Avirons

Extrait N° 14 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 30 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 juin à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

06 JUIL. 2017

que la convocation du Conseil a été faite le **20 juin 2017** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **23**.

Le Maire,



Présents : M. DENNEMONT Michel – M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – M. VLODY René – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Absents : M. FERRERE Frédo – M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel.

Procurations : Mme LUCAS Roseline a donné mandat à Mme ABELARD Isabelle – M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à M. RIVIERE Lucien – Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à M. MONDON René – Mme HEBERT Monique a donné mandat à M. Alex BENARD – M. CASSAGNABERE Patrick a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – Mme JULLIEN Marie Josée a donné mandat à M. VLODY René.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- **M. le Maire** a quitté la salle au moment de la mise aux votes des comptes administratifs.
- **M. René MONDON** a été désigné président de séance au moment de la mise aux votes de l'affaire n° 3.
- **M. le Maire** a repris la présidence de la séance à l'affaire n° 9.

& &
&

Hôtel de Ville

AFFAIRE N° 14 / Missions des élus

- Prise en charge des frais

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la prise en charge par la Commune de la mission ci-dessous pour :

Monsieur VLODY René :

- Participation au Congrès de l'UNCASS à Reims le 17 et 18 octobre 2017.

La prise en charge comprendra :

- ✓ Le billet d'avion aller/retour en classe économique : paiement direct par la Commune ;
- ✓ Les frais de séjour (repas, déplacement et nuitées) : remboursement forfaitaire sur la base et dans les mêmes conditions que pour les fonctionnaires de l'Etat.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue (1 abstention : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne)**, se prononce favorablement sur la prise en charge par la Commune des frais liés au déplacement de **Monsieur VLODY René** dans le cadre de sa participation à la mission susvisée, selon les modalités proposées.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

